

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.193.230, un actif net de D : 15.156.572 et un bénéfice de la période de D : 142.368.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 84,03% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,90% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2019	30/09/2018	Année 2018
Portefeuille-titres	4	12 767 412	14 912 176	14 313 382
Obligations et valeurs assimilées		12 362 783	14 459 032	13 855 232
Tires des Organismes de Placement Collectif		404 629	453 144	458 150
Placements monétaires et disponibilités		2 415 454	3 841 123	3 201 292
Placements monétaires	5	2 415 425	3 841 073	3 201 272
Disponibilités		29	50	20
Créances d'exploitation	6	10 364	7 998	205 155
TOTAL ACTIF		15 193 230	18 761 297	17 719 829
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	31 901	40 266	43 046
Autres créditeurs divers	8	4 757	29 073	1 825
TOTAL PASSIF		36 658	69 339	44 871
ACTIF NET				
Capital	9	14 725 816	18 206 293	17 074 792
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		60	153	144
Sommes distribuables de la période		430 696	485 512	600 022
ACTIF NET		15 156 572	18 691 958	17 674 958
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 193 230	18 761 297	17 719 829

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars s)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	161 328	513 935	187 117	576 515	759 764
Revenus des obligations et valeurs assimilées		161 328	499 178	187 117	562 075	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	14 757	-	14 440	14 440
Revenus des placements monétaires	11	5 079	19 329	12 573	55 294	77 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		166 407	533 264	199 690	631 809	836 840
Charges de gestion des placements	12	(31 901)	(99 906)	(40 266)	(127 529)	(170 575)
REVENU NET DES PLACEMENTS		134 506	433 358	159 424	504 280	666 265
Autres produits		-	-	114	114	114
Autres charges	13	(3 970)	(12 473)	(4 984)	(15 816)	(21 137)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		130 536	420 685	154 554	488 578	645 242
Régularisation du résultat d'exploitation		13 646	10 011	10 441	(3 066)	(45 220)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		144 182	430 696	164 995	485 512	600 022
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 646)	(10 011)	(10 441)	3 066	45 220
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		11 632	2 670	14 207	4 947	12 794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		200	9 434	200	19 530	26 081
RESULTAT DE LA PERIODE		142 368	432 789	168 961	513 055	684 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	142 368	432 789	168 961	513 055	684 117
Résultat d'exploitation	130 536	420 685	154 554	488 578	645 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 632	2 670	14 207	4 947	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200	9 434	200	19 530	26 081
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(512 633)	-	(579 179)	(579 179)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	237 761	(2 438 542)	184 525	(317 324)	(1 505 386)
Souscriptions					
- Capital	5 620 865	20 348 719	5 598 643	25 271 602	33 490 153
- Régularisation des sommes non distribuables	2 380	5 523	5 847	16 687	31 495
- Régularisation des sommes distribuables	139 184	660 685	134 647	822 334	1 087 009
Rachats					
- Capital	(5 397 582)	(22 709 966)	(5 425 317)	(25 535 866)	(34 897 786)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 549)	(5 356)	(5 090)	(17 604)	(34 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(125 537)	(738 147)	(124 205)	(874 477)	(1 181 315)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	380 129	(2 518 386)	353 486	(383 448)	(1 400 448)
ACTIF NET					
En début de période	14 776 443	17 674 958	18 338 472	19 075 406	19 075 406
En fin de période	15 156 572	15 156 572	18 691 958	18 691 958	17 674 958
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	143 746	169 385	179 028	183 378	183 378
En fin de période	145 961	145 961	180 751	180 751	169 385
VALEUR LIQUIDATIVE	103,840	103,840	103,413	103,413	104,348
TAUX DE RENDEMENT	1,02%	2,91%	0,96%	2,71%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019, à D : 12.767.412 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		11 890 975	12 362 783	81,57%
Obligations des sociétés		2 936 877	3 035 417	20,03%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	78 742	79 213	0,52%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	40 000	41 392	0,27%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	729 389	4,81%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	40 000	42 020	0,28%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	82 867	0,55%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	100 000	105 450	0,70%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	240 000	242 805	1,60%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	33 542	0,22%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	21 435	22 382	0,15%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	80 000	83 737	0,55%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	72 845	0,48%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	40 000	40 722	0,27%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	80 000	81 810	0,54%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	70 000	73 944	0,49%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	80 000	84 196	0,56%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	165 134	1,09%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	79 940	81 718	0,54%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	60 000	62 379	0,41%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	180 000	188 924	1,25%

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	90 000	91 461	0,60%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	122 862	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	165 719	1,09%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	164 852	1,09%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	120 000	120 595	0,80%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 780	0,10%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	40 000	40 679	0,27%
Emprunt National		102 500	103 948	0,69%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	40 000	40 554	0,27%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	62 500	63 394	0,42%
Bons du trésor assimilables		8 851 598	9 223 418	60,85%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 204 161	7,94%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	923 074	6,09%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	407 376	2,69%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	732 386	4,83%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	495 281	3,27%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 007 305	6,65%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	505 163	3,33%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	902 957	5,96%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	705 377	4,65%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 336 314	8,82%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 004 024	6,62%
Titres des Organismes de Placement Collectif		401 184	404 629	2,67%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	404 629	2,67%
Total		12 292 159	12 767 412	84,24%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				84,03%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 2.415.425 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
Dépôt à vue	2 410 363	2 415 425	15,94%
Banque Nationale Agricole	2 410 363	2 415 425	15,94%
Total général	2 410 363	2 415 425	15,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		15,90%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2019 à D : 10.364, contre D : 7.998 au 30 septembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	10 276	-	205 063
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	-	7 907	-
Autres	88	91	92
Total	<u>10 364</u>	<u>7 998</u>	<u>205 155</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2019 à D : 31.901, contre D : 40.266 au 30 septembre 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Maxula Bourse	21 315	26 904	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 351	8 017	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 235	5 345	5 714
Total	<u>31 901</u>	<u>40 266</u>	<u>43 046</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 4.757, contre D : 29.073 au 30 septembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et des rachats	-	27 396	-
Redevance du CMF	1 168	1 513	1 649
TCL	275	164	176
Retenu à la source à payer	3 314	-	-
Total	<u>4 757</u>	<u>29 073</u>	<u>1 825</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2018

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

Souscriptions réalisées

Montant	20 348 719
Nombre de titres émis	201 863
Nombre d'actionnaires nouveaux	653

Rachats effectués

Montant	(22 709 966)
Nombre de titres rachetés	(225 287)
Nombre d'actionnaires sortants	(542)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 670
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 434
Régularisation des sommes non distribuables	167

Capital au 30-09-2019

Montant	14 725 816
Nombre de titres	145 961
Nombre d'actionnaires	741

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 161.328 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2019, contre D : 187.117 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	48 523	156 787	63 887	194 158	254 316
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	112 805	342 391	123 230	367 917	491 008
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	14 757	-	14 440	14 440
TOTAL	161 328	513 935	187 117	576 515	759 764

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Juillet au 30 septembre 2019 à D : 5.079, contre D : 12.573 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	5 079	19 329	11 223	40 663	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	-	2 010	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	1 350	12 621	12 621
TOTAL	5 079	19 329	12 573	55 294	77 076

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2019 à D : 31.901, contre D : 40.266 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Commission de gestion	21 315	66 752	26 904	85 209	113 970
Commission de dépôt	6 351	19 892	8 017	25 392	33 963
Commission de distribution	4 235	13 262	5 345	16 928	22 642
Total	31 901	99 906	40 266	127 529	170 575

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2019 à D : 3.970, contre D : 4.984 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Redevance CMF	3 552	11 125	4 483	14 200	18 995
TCL	417	1 345	500	1 612	2 137
Autres	1	3	1	4	5
Total	3 970	12 473	4 984	15 816	21 137

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.